

Les forces armées françaises et le terrorisme en 2015

Engagements, enseignements et perspectives

Chef de Bataillon Cyril BEDEZ

Etat-Major du Corps européen, Breveté de l'Ecole de Guerre

Les propos tenus ci-dessous n'engagent que l'auteur et pas l'institution militaire

1. Les attentats parisiens de janvier 2015 semblent avoir réveillé opinion publique et responsables politiques. Pourtant, aussi frappants et meurtriers puissent-ils avoir été, ces attentats ne sont que des épiphénomènes annonciateurs d'évènements de plus grande ampleur¹. La question étant désormais non pas de savoir si cela va arriver, mais quand et où ? Pour quelques attentats ou actions spectaculaires frappant les esprits, combien de projets terroristes déjoués ou avortés ? Rappelons-nous simplement l'attentat déjoué au marché de Noël de Strasbourg et plus récemment la tentative avortée d'attaque d'une église dans la région parisienne qui a coûté la vie à une jeune mère de famille.
2. La lutte contre le terrorisme est ainsi devenue en quelques mois une priorité nationale, soulignée par l'importance qui lui est donné sur le plan de la communication politique: « *la lutte contre le terrorisme est au cœur de l'action du président François Hollande par un déploiement important de moyens de prévention et d'intervention* » nous rappelle le site officiel de l'Elysée².
3. Cette priorité est justifiée par un niveau de menace rarement atteint pour les ressortissants et les intérêts français. Cette situation n'est une surprise que pour ceux qui ne portent pas un regard lucide sur l'évolution politique et sécuritaire au Proche-Orient et dans la bande sahélienne ainsi que sur les développements du communautarisme islamiste sur notre territoire national.
4. Il est donc clair que le terrorisme est devenu une problématique de sécurité extérieure et intérieure, une menace stratégique de premier ordre qui impose à l'évidence l'emploi des forces armées, à la fois sur des théâtres d'opérations extérieurs, mais aussi sur le territoire national. Validant au passage le concept de continuum sécurité intérieure/extérieure du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité nationale(LBDSN).

¹ La contribution du Chef de Bataillon Bedez, sur ce point tristement prémonitoire, a été rédigée avant les sanglants événements du 13 novembre 2015.

² <http://www.elysee.fr/les-dossiers/dossier/lutte-contre-le-terrorisme/>

5. Comment les armées participent-elles à ces opérations et pour quels résultats à court et à moyen terme ? Répondre à cette question revient en fin de compte à savoir si les armées sont engagées dans une guerre contre un ennemi identifié ou bien dans une simple opération de lutte contre le terrorisme. La « lutte contre le terrorisme » pouvant alors apparaître comme un concept fourre-tout, caractérisant un mode opératoire, mais sans clairement identifier les acteurs et contraignant de ce fait l'efficacité des moyens mis en œuvre, en continuant d'appliquer une discontinuité radicale entre théâtre d'opération extérieure et ce qu'il est désormais convenu d'appeler théâtre d'opération intérieur. Ainsi, pourra-t-on éviter une militarisation de notre dispositif de lutte contre le terrorisme islamiste sur le territoire français ?
6. Cette question de fond amène à constater tout à la fois que l'engagement massif de nos armées sur le front extérieur et intérieur amène à des résultats probants lorsque les objectifs sont clairement définis comme c'est le cas dans les opérations extérieures. Cette efficacité peut cependant poser question lorsque le cadre d'engagement, en particulier sur le territoire national impose l'emploi de termes de mission plus restrictifs en raison de contraintes politiques et institutionnelles.

I. Un engagement significatif sur quatre fronts

7. Les armées françaises sont actuellement engagées sur quatre fronts dont le point commun est la lutte contre les groupes islamistes terroristes. Ainsi plus de 4200 militaires sont déployés en opérations extérieures et 7000 en métropole dans cet objectif³. Il s'agit là d'un engagement significatif au regard des contrats opérationnels définis par le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale (LBDSN) qui, sans plus d'explications, permet de se faire une idée du niveau de menace représenté par le terrorisme islamiste.

A) La bande saharo-sahélienne

8. Le premier front est celui de la bande saharo-sahélienne où l'opération Barkhane a pris la suite des opérations Serval au Mali et Epervier au Tchad. Cette opération unique regroupe 3500 hommes qui travaillent en liaison avec les forces nationales et internationales de la région (armées du G5 et Minusma). Cette opération dont la mission est la surveillance active des frontières entre les pays de la zone sahélienne permet de contraindre la liberté de mouvement des organisations djihadistes régionales tels que Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et Al-Mourabitoune, tout en gardant un œil tourné vers les confins libyens qui servent de zone refuge à bon nombres de djihadistes. La Force Barkhane s'appuie sur deux bases permanentes (Gao au Mali et N'Djamena

³ <http://www.defense.gouv.fr/operations>

au Tchad) et sur un certain nombre de bases opérationnelles avancées permettant de rayonner sur une zone très vaste. Les moyens matériels engagés sont aussi très importants avec 6 avions de combat, plus de 20 hélicoptères et trois drones de surveillance.

B) La zone Irako-syrienne

9. Le deuxième front est celui de la zone Irako-syrienne où la France intervient dans le cadre de l'opération Chammal destinée à combattre Daesh. Il s'agit essentiellement d'un dispositif aérien, complété de moyens maritimes, destiné à mener des missions de reconnaissance mais aussi des frappes planifiées ou d'opportunité sur des cibles à haute valeur ajoutée. A noter que ce dispositif aérien est complété par des formateurs appuyant les forces armées irakiennes. Le dispositif se verra renforcé après novembre 2015, par le groupe aéronaval qui permettra de frapper avec plus d'efficacité en Syrie. 700 hommes font partie de ce dispositif avec l'engagement de 12 avions de combat (6 rafales/3 mirages 2000D et 3 Mirages 2000N)

C) Lutte contre l'organisation Boko-Haram

10. Le troisième front correspond à un engagement marginal par rapport aux deux précédents fronts, mais bien réel, pour appuyer les forces nigériennes dans la lutte contre l'Organisation Boko-Haram, en fournissant des moyens de renseignement et de surveillance à partir des moyens militaires déployés au Tchad, au Niger, ainsi qu'au Burkina-Faso. Même si, pour le moment, aucun moyen ne semble être spécifiquement dédié à la lutte contre Boko-Haram, la persistance de la menace au sud de la frontière Nigérienne incite la France à faire preuve de vigilance.

D) Le territoire national

11. Le quatrième front est bien sûr le front intérieur. Il connaît le déploiement initial de 10.000 hommes au début de l'année 2015, soit la totalité de l'effectif prévu par le contrat opérationnel ; ce chiffre sera ramené à 7000 après trois mois d'engagement. Ce niveau d'engagement, considérable compte tenu des effectifs totaux des Armées et des déploiements extérieurs déjà évoqués précédemment, a sans doute été pour les Français l'engagement le plus visible dans le cadre de ce que le gouvernement a nommé la lutte contre le terrorisme.
12. Cependant, si toutes ces opérations semblent reliées par une certaine unité d'action, il importe de distinguer quelques différences fondamentales entre les théâtres d'opération extérieures et le théâtre intérieur.

II. Une efficacité probante et un changement de nature des opérations sur les théâtres extérieurs : une logique d'action

13. Au-delà de l'aspect quantitatif de l'engagement de nos armées, il importe de remarquer que nous nous sommes acheminés avec ces engagements vers un changement de nature des opérations, celles-ci étant plus dures. Nos troupes font la guerre et y obtiennent des résultats efficaces et probants car les objectifs militaires sont clairs. Nature des opérations et clarté des objectifs, voilà les deux caractéristiques des opérations extérieures luttant contre le terrorisme islamiste.

A) Le durcissement des opérations menées

14. Le premier enseignement à retirer de l'engagement de nos forces sur les théâtres d'opération extérieures est le durcissement des opérations. Les modes d'actions, le niveau d'entraînement et d'équipement des groupes terroristes auxquels nos troupes sont confrontées au Mali, au Tchad, au Niger et peut-être demain en Syrie ou ailleurs sont montés en gamme. Ces engagements sonnent le glas des opérations dites de stabilisation qui sont de fait devenues minoritaires. Les groupes djihadistes sont parfaitement capables de monter des attaques complexes combinant l'utilisation d'engins explosifs improvisés de plus en plus performants et l'utilisation de troupes mobiles convenablement équipées en armement léger voire lourd. Bien entendu, ce phénomène est alimenté dans la zone sahélienne par le chaos libyen et la porosité des frontières permettant l'alimentation des zones refuges.

15. L'affrontement n'est pas frontal car les groupes sont dilués dans l'immensité de l'espace géographique, mais il est brutal et meurtrier lorsque les mobiles se rencontrent. Nos armées se sont adaptées à ces engagements en combinant les moyens de renseignement et d'action. C'est l'articulation de l'utilisation des drones et des capacités hélicoptères ou aéroportées pour agir dans un espace qui représente quatre fois la France avec seulement l'équivalent de trois bataillons d'infanterie. *Ubiquité* et *foudroyance*, selon les termes du sous-chef opérations de l'Etat-major des armées⁴, sont les principes qui guident l'articulation de nos forces qui doit être adaptée à un contexte d'emploi toujours fluctuant.

16. Le durcissement de cette guerre asymétrique nécessite donc l'engagement et la combinaison de toute la palette de nos moyens aériens, navals et terrestres afin de s'attaquer à un ennemi agissant par éléments décentralisés mais capables de coup de force sur des cibles dites « molles », lorsqu'il

⁴ http://www.lesechos.fr/12/07/2015/lesechos.fr/021200943343_general-didier-castres

se sent en position de force. Nos troupes obtiennent des résultats probants dans cette guerre grâce bien entendu à cette capacité d'adaptation et de combinaison interarmées mais pas seulement. La clarté de la désignation de l'ennemi et les règles d'engagement sont des facteurs participant à cette efficacité.

B) L'identification claire de l'ennemi

17. Le deuxième enseignement est donc que la définition claire de l'ennemi et des règles d'engagement contribue à donner une liberté d'action encadrée, laquelle est source d'efficacité. Ainsi, par exemple, les troupes engagées dans les opérations Barkhane et Chammal savent-elles clairement et précisément qui sont les ennemis.
18. Il ne s'agit pas de combattre le terrorisme, concept désignant un mode d'action. Il s'agit de combattre le terrorisme islamiste et ceux qui en sont les acteurs : AQMI et *Al-Morabitoune* dans la bande sahélienne et *Daesh* en Syrie et en Irak. Cette clarté est un facteur clé permettant l'identification, le ciblage et le traitement -légal ou non- afin de désorganiser les structures djihadistes. Le travail qui vise à détruire la cohérence des structures militaires et des organisations de *Daesh* et d'AQMI ne peut se faire qu'à cette condition. De ce point de vue, nos engagements sont assez éloignés des opérations de stabilisation menées naguère en Ex-Yougoslavie, et pour lesquelles il n'y avait pas d'ennemi en tant que tel mais seulement des belligérants.
19. Cette définition claire n'est pourtant pas une évidence et peut être menacée. Assez récemment, des juristes ont voulu évoquer la notion « d'exécution extra-judiciaire », à propos de djihadistes de nationalité française ayant rejoint l'Etat Islamique et ayant été tués par des frappes françaises. Situation pouvant potentiellement déboucher sur une plainte des familles. Fort heureusement, le procureur de Paris, François Molins⁵ et qui est intervenu lors du colloque « Droit et Opérations extérieures » a clarifié la situation en soulignant qu'il n'y avait pas de contradiction entre les opérations militaires françaises contre *Daesh* et le traitement judiciaire des djihadistes et que : « *le fait que des combattants de Daesh fassent l'objet de poursuites pour terrorisme ne change rien au fait qu'en Syrie ils sont membres d'un conflit armé et donc susceptibles d'être ciblés militairement dans le respect des principes de distinction, précaution et proportionnalité* ». Cette mise au point met en relief toute l'importance de la clarté des définitions juridiques qui peuvent avoir des conséquences opérationnelles graves. L'efficacité opérationnelle peut ainsi être liée à la définition juridique.

⁵ <http://www.opex360.com/2015/11/04/pas-de-contradiction-les-operations-militaires-francaises-lei-le-traitement-judiciaire-des-jihadistes/>

20. Les armées ont besoin d'objectifs clairs pour être efficaces, elles en ont. Nos troupes combattent des réalités et pas des idées ou des concepts. C'est une condition essentielle de l'efficacité.

III. Un engagement sur le territoire national justifié mais stérilisant dans sa mise en œuvre : vers une militarisation du territoire national ?

21. La question de l'engagement des forces armées sur le territoire national pose des questions d'ordre juridique et politique encore plus sensibles que celles liées aux engagements extérieurs. La décision de déployer plus de 10.000 hommes en France en janvier 2015 a relancé le débat sur l'opportunité et l'efficacité d'un tel déploiement.

A) Les modalités du déploiement des Armées

22. Ce déploiement, signe politique fort sur le plan de la communication institutionnelle cadre avec le contrat opérationnel des forces terrestres et complète les dispositifs permanents aériens et navals. En effet, le déploiement quasi immédiat de plus de 10.000 hommes a démontré la capacité de réaction et de déploiement des armées et ainsi répondu aux attentes du gouvernement, lequel souhaitait à la fois envoyer un signal visible d'action et rassurer nos concitoyens. Ce dispositif terrestre est venu compléter le dispositif aérien de Posture Permanente de Sécurité (PPS) et le dispositif naval destiné à assurer la défense côtière.

23. Les effets psychologiques pour ne pas dire médiatiques ont été immédiats, montrant la détermination du gouvernement à ne pas rester inactif. Face au traumatisme provoqué par les attaques terroristes islamistes de janvier 2015, ce déploiement est tout à fait justifié d'autant qu'il était prévu par le contrat opérationnel défini par le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale. Des logiques militaires internes militaient aussi pour un déploiement massif sur le territoire national afin de démontrer l'utilité de l'outil à un moment où les menaces budgétaires sont permanentes. Cependant, ce déploiement massif n'est pas sans conséquences à moyen terme sur le fonctionnement des armées et pose la question du rapport coût/efficacité opérationnelle.

B) L'efficacité du déploiement des Armées

24. La question de son efficacité réelle au regard de la difficulté politique à désigner des objectifs militaires clairs reste posée. L'effort fourni par les armées est en effet difficile à tenir sur le long terme en raison des conséquences en terme d'entraînement et d'usure humaine. En effet, les cycles opérationnels ont été bouleversés par ce déploiement qui tend à durer même s'il a été

réduit à environ 7000 hommes⁶. Bon nombre d'unités ont dû annuler leur participation à des cycles d'entraînement afin d'être déployées dans le cadre de l'opération Sentinelle⁷. Cette situation aura des conséquences à moyen terme si le niveau d'engagement se maintient. Les activités de préparation opérationnelle seront réduites et le niveau des unités en sera affecté. Dans ce cadre, la perte de savoir-faire n'est pas exclue car dans ce domaine rien n'est définitif.

25. Ce phénomène pourrait même être aggravé par la logique d'appui qui prévaut actuellement et par la difficulté à définir clairement la mission en termes militaires (mission/objectif). En effet, même si les patrouilles de l'opération Sentinelle sont menées en autonomie, le cadre d'emploi est très restrictif et en fin de compte, stérilisant pour les unités, les échelons de commandement étant déresponsabilisés dans le cadre de dispositifs essentiellement statiques sans objectifs opérationnels clairs. De manière provocante le général Desportes ancien directeur de l'Ecole de Guerre déclarait récemment: « *employer l'armée comme un stock de vigiles à déployer devant les lieux de culte est un véritable gâchis* »⁸. Rappelons que l'armée israélienne a payé d'une sévère défaite contre le Hezbollah en 2006 ses pertes de savoir-faire dues à des engagements « mous » dans des opérations de police au cours des années précédentes...
26. Si le caractère dissuasif du dispositif est indiscutable, l'efficacité contre un ennemi intérieur que l'on a du mal à identifier et à nommer pour des raisons qui ne sont pas du ressort de la hiérarchie militaire laisse perplexe. Contrairement aux théâtres d'opération extérieures, la logique d'appui et la difficulté à identifier et à nommer l'ennemi, contraignent l'efficacité.

C) L'avenir du déploiement des Armées

27. La perspective du passage d'une logique d'appui à une logique d'action n'est pas à exclure. La logique d'appui actuelle pourrait cependant évoluer très vite si l'on tient compte du durcissement des actions terroristes islamistes à l'extérieur et l'afflux difficilement contrôlé de clandestins dont on ne peut exclure que certains soient des vecteurs potentiels pré-identifiés par les groupes terroristes ou simplement manipulés après-coup.
28. La préparation et la conduite d'attaques complexes et simultanées sur le territoire national ne peut pas être exclue. M. Pierre Juillet (président du club des directeurs de sécurité des entreprises et de l'académie de l'intelligence économique) déclarait récemment : « *nous avons la preuve d'un*

⁶ Les événements de novembre 2015 vont ainsi nécessairement conduire à une réactivation de ce déploiement dans sa dimension la plus élevée.

⁷ Depuis le 12 janvier 2015, l'opération Sentinelle, désigne le déploiement sur le territoire national des Armées, au lendemain des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, afin de faire face à la menace terroriste et protéger de nombreux points sensibles.

⁸ <http://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/021431526984-general-desportes-au-rythme-actuel-larmee-francaise-sera-bientot-epuisee>

problème énorme en France mais trop peu évoqué : la contrebande d'armes »⁹. Des armes de guerre circulent et sont stockées, prêtes à être utilisées par les réseaux terroristes, au moment où notre vigilance baissera. La prévention et la lutte contre ce genre de situations ne pourra se faire qu'en passant d'une logique d'appui, qui se justifie à un niveau de menace bas, à une logique d'action qui doit être anticipée.

29. La difficulté à suivre les acteurs potentiels d'actions terroristes est rendue très difficile par l'augmentation rapide des cas de radicalisation et l'arrivée massive de clandestins arrivant des zones de combat irako-syrienne sans que nous ayons la possibilité d'avoir des renseignements suffisamment précis sur eux. Nos services de renseignements, analystes et enquêteurs n'ont pas la possibilité de suivre un nombre potentiel de terroristes qui augmente fortement. Les services de renseignement allemands et autrichiens ont ainsi déjà alerté les autorités politiques de leurs pays respectifs des dangers liés aux flux migratoires massifs venant de Syrie.
30. Le *scenario catastrophe* n'est évidemment pas souhaitable et doit être évité mais il serait dangereux de ne pas l'envisager et de ne pas anticiper les conditions d'emploi des forces armées dans une logique d'action sur le territoire national¹⁰ ; logique se différenciant alors de la logique d'appui actuelle en vigueur dans l'opération Sentinelle. L'exemple de l'opération Harpie menée dans le département de Guyane et où les forces engagées tout en agissant sous réquisition ont une grande liberté d'action pour monter des opérations visant à stopper les flux logistiques clandestins pourrait ainsi servir de base de réflexion. La question par exemple des pouvoirs de police reste dans ce cas bien entendu posée.
31. L'engagement de nos forces armées dans la lutte contre le terrorisme islamiste est donc massif tant sur le territoire national que sur les théâtres d'opération extérieurs. Nos armées se sont adaptées aux réalités du combat asymétrique et obtiennent des succès opérationnels grâce à des objectifs clairs et à un ennemi identifié. Nos troupes en opérations extérieures mènent le « combat de l'avant » avec efficacité. Le défi majeur à relever dans l'avenir concernera sans aucun doute l'adaptation de nos dispositifs et de nos modes d'emploi sur le territoire national. La sécurité de nos concitoyens ne pouvant se satisfaire d'un manque d'anticipation alors que la menace se précise un peu plus chaque jour. Encore faut-il nommer cette menace et ne pas refuser de la voir.

⁹ http://www.lesechos.fr/11/01/2015/lesechos.fr/0204071661253_alain-juillet----nous-devons-vivre-avec-une-menace-constante-et-double

¹⁰ Cette hypothèse n'est pour l'instant pas envisagée par le Livre Blanc, car comme le relevait Bertrand Pauvert, « *alors même que le concept de « sécurité nationale » invite à envisager celle-ci de manière globale, pas une ligne n'y est consacrée à l'hypothèse et aux modalités d'une intervention de nos armées sur le sol national* », in « 1972-2013 : 40 ans de Livres blancs – Permanences et évolutions de la Défense en France », Le droit de la sécurité et de la défense en 2013, Christian Vallar et Xavier Latourdir., PU Aix-Marseille, 2014, p. 61.